



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



DANS CE NUMÉRO :

**Ajustements des taux
pour la suppléante ou
le suppléant
occasionnel**

2



Fermeture des bureaux du SEOM pour la période des Fêtes

Nos bureaux seront
fermés à compter du
vendredi
22 décembre 2017
dès midi.

Nous serons de
retour le lundi
8 janvier 2018.

Joyeuses Fêtes!



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

Bye, bye, 2017!

Comme plusieurs d'entre vous, il m'est difficile de tourner la page sur l'année qui nous quittera bientôt sans jeter un dernier coup d'œil au rétroviseur. En janvier, je nous souhaitais que l'année qui s'amorçait s'avère positive pour la profession enseignante¹. Bien entendu, nous menons des luttes quotidiennes et l'année 2017 n'a pas été de tout repos, loin s'en faut!

Tentons tout de même de conclure l'année sur une note positive. Nous avons toutes et tous besoin d'encouragement et d'une bouffée d'air frais!

Quelques bons coups à célébrer...

En mars, une enseignante du SEOM ainsi que son élève à l'éducation des adultes recevaient les honneurs lors de la remise des traditionnelles bourses que remet la FAE dans le cadre de son concours « La persévérance a aussi un visage à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle ». Rencontre avec des personnes inspirantes, moments riches en émotions!

Dans les derniers jours d'avril, le ministre de l'Éducation baignait en pleine controverse. La FAE venait de dévoiler, à la suite d'une étude menée auprès des enseignantes et enseignants, qu'un prof sur deux avait déjà vu les notes attribuées à un élève être modifiées à la hausse sans avoir donné son consentement. Les pressions pour une commission d'enquête ont poussé le ministre à l'action. Une directive ministérielle fut envoyée aux commissions scolaires : fini, le tripotage de notes!

Un vent de renouveau souffle au SEOM depuis l'élection du nouveau Conseil d'administration en mai. L'embauche de deux personnes conseillères en relations de travail a permis d'enrichir nos réflexions et

nos interventions auprès de l'Employeur. Nous commençons également à mettre en place les premières initiatives d'un plan triennal ambitieux.

À la rentrée, le SEOM parvenait à une entente avec la CSMB sur le renouvellement des autorisations provisoires d'enseigner. Il s'agit d'un gain significatif pour les enseignantes et enseignants de la formation professionnelle. Ces derniers étaient en effet, confrontés, année après année, à toutes sortes de difficultés liées aux délais administratifs liés à l'obtention de leur qualification légale.

Début octobre, le Centre d'éducation des adultes Outremont accueillait la tournée médiatique organisée par la FAE dans le cadre de la Semaine pour l'école publique. L'événement, organisé conjointement avec la FAE et le Bureau des communications de la CSMB, fut fort apprécié. Un beau travail d'équipe!

Avant de tourner la page...

Je vous invite, malgré la fatigue et les frustrations que vous pouvez avoir vécues depuis la rentrée, à prendre le temps, avant les vacances, de faire un petit retour en arrière pour dresser l'inventaire de vos bons coups. Il y en a, assurément. Pour qui avez-vous fait la différence? Laquelle ou lequel de vos collègues ont bénéficié de votre présence, de votre soutien, de vos conseils? Quelles victoires avez-vous remportées au plan pédagogique ou andragogique?

Il ne me reste plus, en mon nom et au nom de toute l'équipe du SEOM, à vous souhaiter un très joyeux temps des Fêtes. Savourez chaque journée de ce temps de répit et recevez nos meilleurs vœux!

¹ <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/Vol-23-no-10.pdf>.

Ajustements des taux pour la suppléante ou le suppléant occasionnel

*Carine SABOURIN
conseillère aux relations de travail*

Lors d'une rencontre entre la FAE et la partie patronale le 2 février 2017, il a été convenu que les parties nationales n'avaient pas calculé correctement les taux de suppléance occasionnelle prévus à la clause 6-7.03 A) de la convention collective nationale.

Par conséquent, à la suite de la signature d'un accord entre la partie patronale et le syndicat le 3 novembre 2017, quelques taux de rémunération pour la suppléante ou le suppléant occasionnel contenus à cette clause ont été **très légèrement augmentés**.

En effet, les membres visés par cet accord recevront un montant équivalent à la différence entre le traitement rémunéré pour la période du 141^e jour de travail de l'année scolaire 2014-2015 jusqu'au moment où la CSMB harmonisera ses taux avec ceux de l'accord¹ et le traitement auquel la suppléante ou le suppléant occasionnel a droit pour la même période en vertu des nouveaux taux contenus dans cet accord.

Veuillez prendre note qu'il s'agira d'un montant maximal de quelques dollars et celui-ci sera rémunéré au plus tard sur votre paye du 4 janvier 2018 (paye #14).

N'hésitez pas à contacter la personne répondante de votre établissement pour tout complément d'information à ce sujet.



Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.